



Déclaration FSU grève du 18 octobre 2022

Les lycées professionnels sont depuis la rentrée sous double tutelle, celle du ministre de l'Education nationale et celle du ministère du travail ! On devine aisément qui va effectivement gérer la casse de l'enseignement professionnel sous statut scolaire et pour quels objectifs.

Car, ne nous voilons pas la face, il s'agit ni plus ni moins de transformer la formation professionnelle sur le modèle de l'apprentissage, avec à terme un transfert aux branches professionnelles.

Carte des formations adaptée au milieu économique local, dérogation aux horaires nationaux, augmentation des PFMP de 50%, rémunération par l'Etat des élèves durant leur période de stage en entreprise, le MEDEF en rêvait, le président l'a fait. Ce projet est un renoncement sans précédent à la dimension éducative et émancipatrice de la formation des jeunes de LP et une entrave organisée à leur poursuite d'études.

La voie professionnelle a déjà bien souffert ces dernières années avec le passage du bac pro de 4 à 3 ans en 2009, réforme à laquelle s'étaient opposés les syndicats de la FSU. Elle avait déjà réduit fortement les heures d'enseignement général, couplées à l'apparition de « familles de métiers » en seconde.

Avec ce nouveau projet, les élèves n'auraient plus que l'équivalent d'une année pour acquérir des compétences et savoirs professionnels solides dans les établissements, compromettant l'obtention d'un diplôme, qui du reste ne serait plus national.

L'augmentation des PFMP accentuerait par ailleurs la difficulté de trouver des entreprises, déjà inégale selon les élèves, renforçant les inégalités sociales subies. Ce serait au final les employeurs qui choisiraient leurs recrues, laissant sur le carreau celles qui ne correspondraient pas à leurs desiderata.

Les Psy-ÉN et les professeurs principaux de collège ne seraient pas à l'abri de pressions pour encourager les élèves et leur famille à s'engager dans des domaines qui n'attirent pas les jeunes. La demi-journée hebdomadaire dédiée aux entreprises dès la cinquième s'inscrit dans cette perspective, au détriment des enseignements. L'engouement de certaines fondations d'entreprises ou de branches professionnelles à se présenter devant des jeunes de moins de 15 ans n'est en rien désintéressé. Il s'agit d'attirer, en supprimant des heures de cours en collège, l'attention de certains jeunes et de leurs familles, quitte à les soustraire à la formation sous statut scolaire pour une sortie précoce vers l'apprentissage.

Et tout ça, pour quels objectifs ? Fournir au patronat une main d'œuvre peu ou pas formée, peu ou pas diplômée, adaptée uniquement aux besoins immédiats de l'entreprise, sans perspective d'évolution, et corvéable à merci.

Un peu d'histoire, camarades ! En 1920, l'enseignement technique était rattaché au ministère de l'instruction publique, au détriment, déjà du ministère de commerce. La loi Astier de 1919 avait auparavant défini les bases de l'enseignement professionnel, à savoir la combinaison d'un enseignement théorique général et technique, avec une formation pratique. Il s'agissait de former, ni plus ni moins, « l'homme, le travailleur et le citoyen ». Qu'il est loin ce temps, quel recul et quel renoncement !

Mais à la FSU, nous ne renonçons pas ! Nous considérons que cette réforme doit être purement et simplement abandonnée. Nous refusons que les formations professionnelles soient soumises uniquement à des besoins locaux empêchant les jeunes de choisir une formation, nous exigeons un cadre national pour les horaires et contenus des disciplines avec un diplôme national !

L'avenir du second degré est en jeu, avec son organisation en trois voies au lycée. Même imparfaite, elle permet encore d'assurer à chaque jeune une formation qualifiante, diplômante, émancipatrice et ouvrant des poursuites d'études.

Ce gouvernement, qui est souvent sourd sur nos revendications, devra bien entendre, car nous ne lâcherons pas. Cette journée de grève n'est pas la dernière, nous allons les faire reculer !